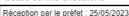
001-200071751-20230505-DP23-092-DE

Accusé certifié exécutoire

Affichage: 25/05/2023





DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-092

SERVICE : Direction Aménagement, Projet de territoire et Foncier

<u>OBJET</u>: Mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur des études préalables de définition d'une stratégie foncière pour la requalification des secteurs d'activités économiques Bourg-sud

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10, ainsi que l'article L.5216-5 portant sur la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n°21-02 en date 19 janvier 2021 portant délégation de fonction et de signature du Président au 4^e Vice-Président, Monsieur Guillaume FAUVET, dans le domaine de la stratégie territoriale et du foncier aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation ;

CONSIDERANT la volonté de réaliser une étude préalable de définition d'une stratégie foncière pour la requalification des secteurs d'activités économiques sur Bourg-sud (état des lieux, définition d'une stratégie, proposition de scénarii et identifier les outils opérationnels / règlementaires à mettre en place);

CONSIDERANT la proposition de contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la société publique locale IN TERRA (place de la résistance 01340 Montrevel-en-Bresse) pour un montant de 51 275 Euros Hors Taxe dont 34 340 Euros Hors Taxes d'honoraires à la SPL;

DECIDE

DE CONFIER à la SPL IN TERRA un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études préalables de définition d'une stratégie foncière pour la requalification des secteurs d'activités économiques Bourg-sud pour un montant total d'honoraires (SPL + honoraires d'études complémentaires par prestataire externe) de 51 275 € H.T soit 61 530 € TTC.

www.grandbourg.fr

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse 3 avenue Arsène d'Arsonval CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex Tél.: 04 74 24 75 15 / Fax: 04 74 24 75 13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200071751-20230505-DP23-092-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2023

Affichage : 25/05/2023

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 5 mai 2023.

Pour le Président et par délégation, Le Vice-Président,

Guillaume FAUVET

Délégué à la Stratégie Territoriale et au Foncier

VIE D'AGGLO

Le Vice Président

SW DE BOURGE